

**LE JOUR, 1946**  
**24 OCTOBRE 1946**

**LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU LIBAN : UNE INSTITUTION  
NECESSAIRE**

Si une institution est nécessaire au Liban, c'est bien la Chambre des députés. Et ce n'est pas pour l'amour de la démocratie ; mais bien parce que le Liban est un pays de communautés associées (dont aucune d'ailleurs ne représente à elle seule la majorité).

Pourtant la Chambre des députés est chez nous une institution décriée. Sa réputation est toujours discutée et son impopularité fréquemment. Beaucoup de ses membres donnent le spectacle fâcheux de l'incurie et du désordre ; et cette remarque vaut, à différents degrés, pour toutes les Chambres libanaises depuis qu'il y en a.

La vérité c'est que la Chambre au Liban a rarement fait une mauvaise loi. Toutes les Chambres se sont illustrées par leur docilité. Depuis vingt ans, le chef de l'Etat n'a guère usé de son droit de retarder une promulgation et de demander une seconde délibération.

Nous l'avons rappelé souvent, ce sont les mœurs déplorables, ce ne sont pas les lois qu'ils fabriquent.

Pour avoir une meilleure Chambre, il faut plus de députés qui se respectent et qui respectent leur mandat. A la base de tout cela, il y a l'éducation civique et morale de l'électeur, c'est-à-dire du peuple. Pour élire correctement un député ; il ne faut pas être un philosophe ; il suffit d'avoir suffisamment le sens du devoir civique. Ce travail d'éducation se fera lentement.

En attendant, il faudra toujours que nous ayons une Chambre pour avoir la paix. Et l'Exécutif est si fort au Liban (contrairement à un préjugé puéril et tenace) qu'il sera toujours en son pouvoir d'atténuer de ce côté les passions au lieu de les flatter.

Au Liban, la Chambre des députés, lieu de rencontre nécessaire, symbole du vouloir-vivre en commun, est la condition même de l'équilibre et de la concorde. Son absence a toujours signifié automatiquement le retour brutal à l'organisation confessionnelle. Sa disparition a régulièrement eu pour effet de transporter le débat politique dans l'église, dans la mosquée et dans la synagogue.

C'est pourquoi, ce pays état fait de communautés confessionnelles, il faut que nous ayons une Chambre bonne ou mauvaise ; mais bonne de préférence (ce qui ne dépend pas toujours de nous).

Nous sommes dans la quatrième année d'une législature mouvementée. La Chambre actuelle n'est pas loin de son terme ; mais du bon travail peut encore être fait. (On peut même concevoir à l'avenir pour faciliter le travail, accru depuis l'indépendance, et

comme un moyen complémentaire de concorde, une assemblée un peu plus nombreuse pourvu qu'elle ne coûte pas plus cher).

Il est possible évidemment que les députés et que les commissions tiennent séance plus souvent, de nuit quand il fait chaud (notre Chambre est notoirement une des moins laborieuses) ; et il est possible aussi que les députés se mêlent un peu plus de légiférer et beaucoup moins d'encombrer l'administration de leur présence et de leurs démarches.

Il est, nous dit-on, dans les intentions du nouveau président de la Chambre de défendre et de contribuer à réhabiliter l'Assemblée, ce qui suppose beaucoup d'activité, de vigueur et de vertu.

Souhaitons tout cela, avec les compliments d'usage, à ce pays, à la Chambre et à son nouveau président.